

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 300

présenté par
M. Véran

ARTICLE 27

À l'alinéa 22, substituer à la référence :

« à l'article L. 162-14 »

les références :

« aux articles L. 6213-7 et L. 6213-9 du code de la santé publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.